

DECISION DU MAIRE

N°2025/DEJ/239

OBJET : DECISION COMPLETANT LA DECISION N°2024/DEJ/469 PORTANT ACTUALISATION DES TARIFS ACCUEIL PRE ET POST SCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2025

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de compléter les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2025 ;

DECIDE

Article 1 : L'article 6 de la décision du Maire n°2024/DEJ/469 22 novembre 2024 est complété comme suit :

« Accepte d'appliquer à compter du 1er juillet 2025, les tarifs des participations pour les personnes retraitées et différentes catégories ainsi qu'il suit :

Restauration différentes catégories :

CATEGORIES	TARIFS
Agents de la collectivité	5 €
Dispositif du service jeunesse	6,50 €
Commensaux	9,50 €
Établissements sociaux installés sur la commune	7,30 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250724-DEC-2025-239-AR
Date de télétransmission : 24/07/2025
Date de réception préfecture : 24/07/2025

Prestation de petit-déjeuner :

CATEGORIES	TARIFS
Petit déjeuner interne (viennoiserie)	3 €
Petit déjeuner interne (pain, confiture beurre)	2,50 €
Petit déjeuner externe (viennoiserie)	5€
Petit déjeuner externe (pain, confiture beurre)	4€

Intitulé de prestation	Composition / pers	Prix/pers TTC
Petit déjeuner interne* (viennoiserie)	Viennoiserie jus de fruit boisson chaude (café/thé/chocolat) Consommable (gobelet, touillette, sucre...)	3,00 €
Petit déjeuner interne* (pain, confiture beurre)	Pain, confiture, beurre jus de fruit boisson chaude (café/thé/chocolat) Consommable (gobelet, touillette, sucre...)	2,50 €
Petit déjeuner externe** (viennoiserie)	Viennoiserie jus de fruit boisson chaude (café/thé/chocolat) Consommable (gobelet, touillette, sucre...)	5,00 €
Petit déjeuner externe** (pain, confiture beurre)	Pain, confiture, beurre jus de fruit boisson chaude (café/thé/chocolat) Consommable (gobelet, touillette, sucre...)	4,00 €
Dispositif du service jeunesse	Repas restaurant municipal entrée/plat/produit laitier/dessert	6,50 €

***Service avec les agents de la collectivité** (pour des réunions de travail en intra, formations en intra...)

**** Autres catégories** (partenaires, spectacles, associations et toutes autres catégories qui ne rentre au libellé interne*...)

Article 2 : Dit que tous les autres articles de la décision du Maire n°2024/DEJ/469 22 novembre 2024 sont inchangés.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250724-DEC-2025-239-AR
Date de télétransmission : 24/07/2025
Date de réception préfecture : 24/07/2025

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution de la présente décision du Maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois, à compter de sa signature.

Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne
- Le service des finances
- Le service éducation, jeunesse

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 23 juillet 2025

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture

Le2..4...JUIL, 2025

Et de la notification

Le ..2..4...JUIL, 2025

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Melun dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250724-DEC-2025-239-AR
Date de télétransmission : 24/07/2025
Date de réception préfecture : 24/07/2025